

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
TÉLÉPHONE 31	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. »
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —).....	2 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Pour conduire le vaisseau de la France à bon port, les projets actuels du gouvernement ne seront pas suffisants. — La France au travail. — La fin probable de la grève charbonnière en Angleterre.

Les orgueilleux que nous sommes se flattent parfois de dominer les événements. Or, c'est à peine si nous sommes en mesure de diriger notre cerveau. Celui-ci travaille souvent de lui-même, comme s'il nous était étranger et ainsi qu'une machine qui fonctionnerait toute seule ou, du moins, sous l'action motrice d'une force extérieure à nous et indépendante de notre personnalité. Des pensées s'élaborent en nous qui nous étonnent nous-mêmes et sans que nous ayons la moindre part à leur formation; des associations d'idées provoquées par une chose tout extérieure évoquent soudainement à notre esprit des faits anciens dont le souvenir était complètement aboli... Ce sont là de ces mystères presque incompréhensibles que celui des changements.

Par exemple, comment les projets financiers du ministère Poincaré m'ont-ils rappelé tout à coup une lecture d'enfance à laquelle je n'avais jamais pensé depuis lors? C'est ce que je n'essaierai pas d'expliquer. Il s'agit d'un voyage sur mer. Une frégate française voguait sous les Tropiques. Elle vient de soutenir un terrible combat contre des vaisseaux ennemis — évidemment anglais. Le navire et l'équipage, sortis victorieux de la grande épreuve, ont cruellement souffert. Le rôle du capitaine, qui a gagné la bataille, est maintenant de réparer les avaries et d'amener son bateau jusqu'au port le plus proche!

A ce moment, le chef voit monter à l'horizon la menace d'une effrayante tempête. Il prend ses dispositions pour parer à ce nouveau danger. Tandis qu'il se tient sur sa passerelle de commandement, un vieux loup de mer, le maître d'équipage, vient chercher ses ordres et, chaque fois qu'il redescend pour les transmettre aux matelots, on l'entend grogner: « C'est bien, c'est bien! Mais ce ne sera pas suffisant! »

Dites! Est-ce que vous ne croyez pas que cette formule s'applique aux projets financiers du gouvernement? Eh oui! « C'est bien, mais ce ne sera pas suffisant! » Le vaisseau qui porte la fortune de la France est encore bien loin du port sauveur; des orages le menacent. L'équipage est résolu à toutes les manœuvres, prêt à tous les sacrifices! Que le chef se montre digne de ceux auxquels il commande, qu'il sache s'élever à la hauteur des périls dont nous sommes entourés de toutes parts! Quand il voit une manœuvre à faire, qu'il ne se laisse pas arrêter par des considérations particulières. Nous devinons bien, parbleu, à quels obstacles il se heurte. Mais il est perdu et la France compromise, s'il cède à de certaines sommations et s'il laisse peser sur les destinées nationales la tyrannie de puissances que le mystère dont elles s'entourent ne protégerait pas contre les justes colères du peuple au jour inévitable des règlements de compte!

La session des Conseils Généraux nous apporte un écho direct des opinions du pays. Nous avons soigneusement et impartialement lu les discours prononcés devant les assemblées départementales et les vœux adoptés par elles. Il n'y a trace nulle part de préoccupations personnelles et partout apparaît le haut sentiment des graves responsabilités de l'heure. De toutes parts, le gouvernement reçoit le conseil qu'avec la modestie qui convient nous nous permettons de lui donner plus haut.

Devant le Conseil Général du Rhône, M. Bender, réçu président, a prononcé un discours dont le passage suivant signale justement le danger auquel le ministère Poincaré — tout comme ses prédécesseurs — est exposé. Cela est bon à lire et à méditer: « Les derniers événements nous ont permis de mesurer toute la gravité du problème monétaire. « Il dirige notre politique qui est moins libre que jamais, opprimée qu'elle est par les faits de caractère économique. Il faut libérer la France de cette dépendance intolérable et

vile. Le Parlement, après des années de tergiversations et, il faut bien le dire, saturé de verbe, stimulé aussi par une opinion mieux avertie des nécessités du moment, a marqué sa volonté de voir relever la devise nationale et d'éviter à ce pays les malheurs que d'autres nations ont connus. Pendant longtemps, on a emprunté sans payer; il faut aujourd'hui payer sans emprunter. Nous affirmons que le franc n'a pas sur le marché mondial la valeur qu'il mérite, une valeur en rapport avec la richesse et le travail de ce pays. Mais on n'admettrait pas que la hausse des prix correspondit à une baisse de la livre qui n'aboutirait ainsi qu'à accroître les bénéfices de l'exploitation effrénée de certains intermédiaires. L'annonce, puis le vote d'impôts ont chaque fois été l'occasion de raffles injustifiées au profit de certains détenteurs de marchandises. Ils abusent. Qu'ils ne nous enseignent pas à confondre la liberté du commerce avec la soustraction frauduleuse du bien d'autrui. Nous demandons au gouvernement d'user sans ménagement des armes que la loi lui donne et, au besoin, d'en solliciter de nouvelles. Faire baisser les prix est la tâche complémentaire de l'assainissement de notre monnaie. Que le gouvernement, protecteur naturel des faibles, que les représentants de l'intérêt général complètent leur œuvre et ne laissent pas compromettre la paix sociale. »

Libérer la politique française de l'abjecte tyrannie qu'exerce sur elle la haute finance, voilà la première tâche; défendre les consommateurs contre une spéculation qui s'exerce sans honte et sans pudeur, voilà la seconde. Et, comme le dit M. Bender, il s'agit là non seulement d'une œuvre de justice, mais de paix sociale.

Tous les espoirs sont permis quand on constate avec quelle activité le pays travaille. Nous en avons des preuves tangibles et réconfortantes dans les renseignements que publie le ministère au Journal Officiel. Les statistiques établissent qu'au cours du second trimestre de 1926, le nombre moyen des placements a été de 124.000 par mois contre 117.000 pendant le même trimestre de 1925. Il y a progression continue et c'est là un indice indiscutable de l'activité économique dans tout le pays. Partout, les offices enregistrent une diminution constante des demandes d'emploi et une augmentation croissante des offres. La production nationale se développe donc sans cesse; il y a partout du travail pour tous! Ce sont là des signes d'une grande prospérité. Dans ces conditions, comment ne pas s'étonner que notre franc reste si bas alors que nous voyons se maintenir à des hauteurs vertigineuses les devises de pays où règnent, à l'état chronique et permanent, l'effroyable maladie de la misère et du chômage?...

Les informations d'Angleterre font prévoir la fin prochaine de la grève charbonnière qui dure depuis cent vingt jours et affecte des centaines de mille ouvriers. Il s'agit d'ailleurs moins d'une grève que de ce qu'on appelle en Angleterre un « lock-out ». Le chômage est le fait non des ouvriers, mais des patrons. Les Compagnies auxquelles l'Etat venait de retirer toutes subventions se virent dans la nécessité de demander au personnel des réductions que celui-ci jugeait inacceptables. Elles décidèrent l'arrêt de l'exploitation jusqu'au jour où, matés par la misère et domptés par la faim, les ouvriers subiraient docilement les conditions de la défaite. Malgré la grève générale, qui fut brisée en dix jours; malgré leur résistance poussée jusqu'aux derniers limites, les mineurs semblent près d'être vaincus. Déjà un certain nombre a réintégré les puits. Si les chefs des Trade Unions n'arrêtent pas net ce mouvement, il ira s'accroissant et avant peu tous les mineurs auront capitulé.

Il est à craindre qu'on leur fasse payer cher la peur qu'ils ont faite aux puissantes Compagnies et aux forces conservatrices de la Grande-Bretagne. Souhaitons que le gouvernement sache modérer les mesures de représailles qui n'ont pas d'effet plus sûr que d'entretenir les haines et de préparer de nouveaux conflits.

Emile LAPORTE.

INFORMATIONS

La prochaine session au Conseil de la S. D. N.

La 41^e session du Conseil de la S. D. N. s'ouvrira à Genève le 2 septembre prochain et durera pendant tout le temps que siègera l'Assemblée.

L'emprunt français en Suisse

Le « Journal Officiel » publie un décret autorisant le président du conseil, ministre des finances, à émettre en Suisse, aux conditions spécifiées dans le contrat passé le 19 août 1926, avec la Banque du Crédit suisse, à Zurich, un emprunt de soixante millions de francs suisses, au taux nominal de 7 0/0, amortissable pendant une période qui commencera le 1^{er} avril 1927, pour prendre fin au plus tard le 1^{er} octobre 1951.

En Angleterre

Le roi va convoquer le Parlement.
La proclamation royale convoquant le Parlement pour le 30 août à l'effet de renouveler les pouvoirs spéciaux à accorder au gouvernement en temps de crise nationale, sera probablement signée aujourd'hui au château de Balmoral, au cours d'une réunion du conseil privé de la couronne.

De fausses banknotes anglaises.
La police londonienne a découvert une officine de faux monnayage dans un quartier est de la ville. On a des raisons de croire qu'un grand nombre de faux billets d'une livre sterling ont été expédiés sur le continent.

L'armée britannique expérimente des tanks « monoplace » démontables.
Le correspondant militaire du Morning Post, qui suit les manœuvres britanniques, dit que les deux petits tanks « monoplace » que l'on a essayés ont donné de bons résultats. Aussi va-t-on en construire deux autres avec des blindages plus épais et plus résistants. Ils seront munis de moteurs de 16 C. V.

Les tanks « monoplace » sont appelés à rendre, en cas de guerre, de grands services, en raison de leur extrême mobilité et du petit nombre de personnel qu'ils utilisent. De plus, ils sont démontables et un système de clavettes permet de les réparer en très peu de temps.

L'Italie et le désarmement naval

Malgré leur désir d'être agréables au gouvernement de Washington, les milieux italiens responsables marquent une vive hostilité au projet d'extension du programme de désarmement naval préconisé par les Etats-Unis.

Il est manifeste que l'Italie n'acceptera pas la limitation des navires légers et particulièrement des sous-marins et que les expresses réserves formulées par le Giornale d'Italia, reflètent le point de vue officiel.

Au Maroc

La situation politique.
Les récentes déclarations du général Primo de Rivera ont suscité d'après les télégrammes adressés de Tanger à la presse italienne, une très vive émotion parmi la population indigène. Le bruit s'étant répandu que sous une forme ou sous une autre, les autorités espagnoles auraient prochainement la haute main dans l'administration de la zone internationale, les diverses classes de la population marocaine manifestent des appréhensions. Les chefs indigènes font ressortir que les difficultés politiques qui n'ont pas fait trêve au Maroc espagnol depuis l'établissement du protectorat, ne leur permettent ni de souhaiter que le gouvernement de Madrid obtienne une place prédominante à Tanger, ni d'espérer aucune amélioration au régime actuel, dans le cas où les prétentions du général de Rivera rencontreraient l'agrément des puissances.

En Syrie

Des formations régulières syriennes ont occupé, le 5 août, Zahrat-

Khazna et le village de Kamehblie, au sud-est de Nisibin.

Les officiers français ont réglé, avec les autorités turques de la frontière, les questions d'installation et de ravitaillement de nos nouveaux postes.

Le général Billotte est parti pour Nisibin. Notre action diplomatique sur les Kurdes s'accroît chaque jour.

Un grand cheik des Druses fait sa soumission

Le grand cheik Ahmed Hajari, premier personnage religieux du Djebel, qui jouit d'une grande influence et qui en usa longtemps pour maintenir la révolte a fait sa soumission.

Des pourparlers commerciaux franco-soviétiques

L'ambassadeur de l'U. R. S. S. en France communique la note suivante: M. Alexandre Troianovsky, président du « Gostorg », de l'U. R. S. S. (organe commercial de l'Etat), est arrivé à Paris, en vue de mener des pourparlers commerciaux.

En Grèce

La foule tente de lyncher le général Pangalos.

Quand l'auto qui ramenait le général Pangalos à Athènes a traversé le quartier des réfugiés, elle a été assaillie par la foule, qui voulait lyncher l'ancien dictateur. Les gardes ne réussirent qu'avec peine à le dégager.

A l'exception du général Pangalos, de M. Maury, sous-secrétaire d'Etat, et de M. Bouffides, procureur de la République, ainsi que de deux ou trois autres, toutes les personnes qui avaient été arrêtées ont été remises en liberté.

Les négociations anglo-grecques

L'agence Reuter publie l'information suivante:

« On sait qu'il y a deux mois environ, les négociations anglo-grecques en vue d'un règlement de la dette grecque ont été interrompues en raison de divergences de vues concernant l'échelle des annuités. Certaines conversations ont eu lieu depuis, dans le but de trouver un terrain d'entente. »

D'après l'état des négociations lorsqu'elles ont subi un temps d'arrêt, la Shell Petroleum Cy avait réussi à obtenir le monopole de la vente du pétrole dans le pays. En revanche, un emprunt de 10 millions de livres sterling devait être consenti au gouvernement grec. En outre, c'était une autre compagnie anglaise qui devait recevoir le monopole des tabacs grecs.

La chute du cabinet Pangalos retardera vraisemblablement la reprise des pourparlers.

En Espagne

La question de Tanger.

Le rédacteur diplomatique du Daily Telegraph écrit: « Le gouvernement de Madrid s'étant assuré que la première de ses propositions, consistant en l'incorporation pure et simple de Tanger dans la zone espagnole, rencontrerait partout une opposition opiniâtre, concentre maintenant ses efforts sur une autre proposition: celle d'un mandat de la Société des Nations sur Tanger. »

Il avait déjà été question de ce mandat au cours de la récente visite du roi Alphonse à Londres, mais alors, on n'avait parlé que d'un mandat de cinq ans, renouvelable, auquel on ne s'était pas montré favorable dans les milieux britanniques.

Madrid demande maintenant un mandat d'une durée beaucoup plus longue soit 13 à 15 ans. Comme les intérêts vitaux britanniques engagés dans l'affaire sont surtout stratégiques, la question ne saurait être réglée exclusivement par le Foreign Office. »

Au pays des Soviets

A la suite de la révocation de M. Kamenev qui a perdu, avec le commissariat du commerce, toutes fonctions gouvernementales, on s'attend à le voir abandonner sous peu son poste de candidat au bureau poli-

tique. Du même coup, la situation de M. Trotsky se trouve fort compromise. Il reste seul représentant de l'opposition dans le bureau politique et ne doit cette faveur qu'aux services éclatants qu'il rendit pendant la guerre civile à la cause révolutionnaire.

Actuellement on estime qu'il a perdu toute son autorité, sinon sur les masses communistes, qui semblent à l'opposé dans le bureau politique et ne doit cette faveur qu'aux services éclatants qu'il rendit pendant la guerre civile à la cause révolutionnaire.

Zinovieff en disgrâce.
Après un message de Moscou, d'ailleurs confirmé, M. Staline a décidé de relever M. Zinovieff de son poste de président de la III^e internationale.

M. Zinovieff, qui se trouve actuellement en vacances au Caucase, avait, ces temps derniers, dû déjà donner sa démission de membre du comité exécutif du parti communiste. L'agitation continue au sein du parti communiste.

Au Mexique

Vers l'apaisement religieux.

On mande de Mexico qu'après l'entrevue de dimanche entre le président Calles et les trois archevêques catholiques, le communiqué suivant a été publié par les soins de l'épiscopat:

« Le président nous a dit que l'inscription des prêtres n'est qu'une simple mesure administrative, sans que le gouvernement ait l'intention de mêler les questions de dogme aux questions religieuses. »

« Grâce à cette déclaration, nous espérons que lorsque nous aurons rempli tout ce qui est légalement demandé, il n'y aura plus d'objection à ce que le service divin soit repris dans les églises. »

En Chine

La loi martiale à Changhaï.

On mande de Changhaï à l'agence Reuter: « On constate depuis quelque temps une recrudescence des sentiments anti-japonais parmi la population ouvrière chinoise. »

En conséquence, le gouverneur militaire de la province a proclamé la loi martiale. Son but est, croit-on, d'être à même d'agir énergiquement à l'égard des extrémistes chinois.

Nouvel exploit de pirates chinois.

On mande de Hong-Kong à l'agence Reuter que cinq pirates chinois, armés jusqu'aux dents, ont attaqué, au large de l'île Lantao, deux chaloupes à vapeur britanniques et deux canots automobiles dans lesquels se trouvaient des Européens faisant une partie de pêche.

Après avoir pillé un des canots et une des chaloupes et en avoir brisé les machines, les pirates montèrent à bord de la plus grande des embarcations et obligèrent l'équipage chinois à mettre le cap sur Macao.

Le Japon colonisera les îles d'Hokaido et de Formose

Une personnalité du ministère des affaires étrangères annonce que le Japon va modifier du tout au tout sa politique en ce qui concerne l'émigration. Dorénavant, le Japon va porter ses efforts vers la colonisation des îles Hokaido et Formose et de ses autres possessions, s'étant rendu compte que l'émigration de ses nationaux dans d'autres pays, tels que l'Australie et le Canada, a été une source de difficultés.

Le Japon désire intensifier son commerce avec les autres pays, ceux du littoral méridional du Pacifique, notamment.

Le relèvement du prix des tabacs

L'augmentation des prix des tabacs produira une centaine de millions chaque année, espère-t-on. Cette somme se décomposerait ainsi: scaferlati, 25 millions; tabacs à priser et à mâcher, 600.000 fr.; cigarettes ordinaires, 19 millions; cigarettes supérieures, 12 millions; cigares supérieurs, 4 millions; cigares ordinaires, 19 millions; cigarillos, 10 millions; cigarettes importées, dans l'hypothèse

où le taux actuel de la consommation se maintiendrait, 10 millions. Total général: 100 millions de francs en chiffre rond.

Une police d'assurances datant du XVI^e siècle

La Lloyd's Shipping Gazette annonce que la compagnie de navigation Peninsula and Oriental a fait don à la salle des courtiers maritimes d'une photographie d'une police d'assurances, datée de 1584, et de Marseille, pour des marchandises embarquées sur le navire Saint-Illary, à destination de Tripoli, en Syrie.

Le document est signé par les deux députés ou commissaires désignés par la loi pour la traction des assurances. L'un d'eux était Angier Riquety, dont l'arrière-petit-fils devait être Honoré Riquety, comte de Mirabeau; l'autre portait le nom d'André Doumergue, qui est sans doute un descendant de l'actuel président de la République.

Les cheveux à la Hindenburg

Depuis quelques jours, on peut voir dans les rues de Bâle quelques jeunes femmes dont la chevelure ne rappelle en rien les coiffures à la mode. Ces élégantes se promènent, le chapeau à la main et les cheveux hérissés à la Hindenburg, deux centimètres de cheveux taillés en brosse.

C'est là la mode nouvelle qu'a lancée un Figaro bâlois. Ce qui est plus extraordinaire c'est qu'il se trouve des femmes pour suivre le mouvement.

Tirages financiers

VILLE DE PARIS 1919
Le numéro 420.712 est remboursé par 200.000 fr. Le numéro 2.438.156 est remboursé par 100.000 fr. Les 4 numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 fr.: 527.943, 4.681.990, 2.704.970, 2.817.586. 6 numéros sont remboursés chacun par 5.000 fr.; 405 numéros sont remboursés chacun par 1.000 fr. 4.322 numéros sont remboursés au pair.

COMMUNALES 1906
Le numéro 609.989 est remboursé par 100.000 fr. Le numéro 108.618 est remboursé par 25.000 fr. 8 numéros sont remboursés chacun par 5.000 fr. 100 numéros sont remboursés par 1.000 fr.

FONCIÈRES COMMUNALES 1921
Le numéro 426.906 est remboursé par 250.000 fr. Le numéro 610.114 est remboursé par 100.000 fr. Le numéro 1.149.754 est remboursé par 50.000 fr. 300 numéros sont remboursés par 1.000 fr.

COMMUNALES 1912
Le numéro 1.828.743 est remboursé par 100.000 fr. Le numéro 542.456 est remboursé par 10.000 fr. 12 numéros sont remboursés chacun par 1.000 fr. 400 numéros sont remboursés chacun par 500 fr.

CHRONIQUE LOCALE

LA POLITIQUE DU BLÉ!

Enfin, le gouvernement fait savoir qu'il est prêt à appliquer sa politique du blé.

Le « Journal Officiel » publie un décret pris par le ministre de l'Agriculture.

Ce décret est relatif au recensement du blé, à l'évaluation du rendement, au contrôle du mouvement des blés et des stocks en meunerie.

Le décret indique dans l'article 1^{er} que les déclarations prescrites par l'article premier de la loi du 9 août 1926 sont faites par chaque exploitant pour l'ensemble des surfaces effectivement ensemencées de son exploitation agricole dans la commune siège de ladite exploitation.

Mais l'article 4 est le plus intéressant parce qu'il a trait aux expéditions. Il est ainsi conçu:

« Les industriels et les commerçants qui désirent expédier des blés doivent en faire au préalable la déclaration écrite à la recette burlesque de contribution indirecte du lieu de départ en indiquant la quantité exprimée en quintaux métriques des blés à expédier et le pays de production (France, Algérie, colonies, pays de protectorat, étranger), le lieu d'expédition, le nom et l'adresse du déclarant ou de l'expéditeur, le nom et l'adresse du destinataire, le délai dans lequel le transport doit s'effectuer et les moyens de transport employés. « Il leur est délivré un congé qui donne lieu à la perception d'un droit

de statistique de 0 fr. 10 par quintal métrique et du droit de timbre réglementaire.

« La même obligation est imposée aux agriculteurs pour les expéditions qu'ils réalisent en dehors d'une zone comprenant le canton du lieu de production et les cantons limitrophes. »

Si les prescriptions de cet article du décret sont strictement appliquées, il est permis d'espérer que le spéculateur sera bien gêné dans ses opérations.

Et, à vrai dire, il n'est pas à plaindre. Jusqu'à ce jour, il a exercé son trafic en toute quiétude, il a pillé les granges des producteurs, il a vendu les grains au prix qu'il a voulu, il a réalisé de belles fortunes, au détriment des consommateurs.

N'est-il pas de bonne justice qu'il soit tenu, à l'avenir, à un peu plus de scrupule et de loyauté commerciale vis-à-vis des producteurs et des consommateurs ?

Les réalités économiques s'annoncent dures : au train dont vont les affaires, dans quelques semaines les denrées de première nécessité seront hors de prix.

Sur nos marchés, la pomme de terre est payée à raison de 1 fr. 50 le kilo. Jamais ce prix n'avait été atteint. Si la pomme de terre et le blé montent aux taux prohibitifs qu'ils ont déjà atteints comment s'alimenteront les travailleurs et même les consommateurs moyens ?

« Que les consommateurs s'organisent », conseille l'« Œuvre ».

Eh ! oui : mais on a déjà fait l'expérience de ces organisations : elles donnent, au début, quelques bons résultats. Mais elles n'ont pas de durée.

Toutes les coopératives, au moins dans nos régions, ont abouti à un fiasco.

Et pourquoi ? Parce que les organisations des consommateurs ne se sont pas défendues contre les agissements des spéculateurs qui font tout ce qu'ils peuvent pour les faire crouler.

Contre la spéculation il faut des sanctions. L'Etat peut, seul, les prendre, les faire appliquer.

Le décret concernant le nouveau régime des blés n'indique pas si des sanctions seront prises contre ceux qui ne le respectent pas. Mais il pourrait avoir, dans tous les cas, un résultat, celui d'empêcher la rafle, la resserre et l'expédition des blés.

C'est déjà quelque chose de pouvoir dire : « il y a du blé, à tel endroit », et de savoir où les acheteurs expédient leurs stocks, comme ils l'ont fait ces jours derniers.

Mais, il serait, surtout, à souhaiter que ce décret influât sur les cours des blés.

Nous serons bientôt fixés !...

LOUIS BONNET.

Nos Parlementaires

Plantation du tabac à fumer

M. Bouat, Député, est intervenu sur la demande de M. le D^e Cambornac, Conseiller général, Président du Syndicat des Planteurs de Tabac de Salviac-Léobard, pour obtenir l'autorisation de cultiver le tabac à fumer dans le Lot.

Nous donnons ci-après la réponse du Directeur Général des Tabacs :

« Monsieur le Député,

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une demande formulée par M. le D^e Cambornac, Conseiller général, Président du Syndicat des Planteurs de Tabac de Salviac-Léobard, en vue d'obtenir l'autorisation de planter du tabac à fumer pour le canton de Salviac (Lot).

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en principe, mon Administration n'est pas partisan d'autoriser la culture du tabac à fumer dans le département du Lot où l'on cultive la variété Nijkerk et cela à cause des hybridations qu'il deviendrait à peu près impossible d'éviter, si les deux cultures y étaient effectuées simultanément. Ces hybridations entraînent, d'ailleurs, pour les produits récoltés un affaiblissement sensible de la qualité.

« Des essais de culture du Paraguay dans le Lot, effectués antérieurement, ont montré, en outre, que cette variété ne donne pas, dans ce département, des résultats intéressants.

« Toutefois, j'ai soumis à une nouvelle étude la question de la substitution du Paraguay au Nijkerk dans le Lot et je ne manquerai pas de vous en faire connaître les résultats.

« Veuillez agréer, etc... »

« Le Directeur Général, « BLONDEAU ».

Légion d'honneur

Au tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur (année 1926), nous relevons les noms des officiers de réserve du 9^e d'infanterie suivants : MM. Cazano, Barbat, capitaines ; Clemens, Boule, Moras, Silhou, de Valon, lieutenants.

Nos félicitations.

Agents des lignes

Sont nommés admissibles à l'emploi de chef d'équipe des lignes aériennes, les agents du Lot : MM. Couchet, avec le n^o 103 ; Lanjol, avec le n^o 110 et Raucoule, avec le n^o 153.

Nos félicitations.

Nomination

Nous avons le très vif plaisir d'apprendre que notre excellent ami, M. Maurice Darolle, est, selon son désir, nommé professeur de lettres au Lycée de Constantine.

Nous exprimons à notre ancien collaborateur nos vœux sincères et nos vives félicitations. — E. L.

Gendarmerie

M. Rouquié, gendarme à cheval à Souillac, est nommé chef de brigade à Lèguevin (Hte-Garonne).

Postes

M. Crayssac est nommé facteur des postes à Rocamadour.

La recette auxiliaire rurale des Postes créée aux Arques sera mise en activité le 16 septembre prochain.

La recette auxiliaire municipale des Postes créée à Marmillac sera mise en activité le 16 septembre prochain.

Le timbre à 0 fr. 50

Voici une nouvelle qui réjouira les philatélistes. L'administration va émettre un nouveau timbre à 0 fr. 50. Les collectionneurs sont dès maintenant, pour ainsi dire, à l'affût, pour « cueillir » à la première heure cette figurine nouvelle qui va s'ajouter à tant d'autres variétés dont le nombre dépasse certainement plusieurs milliers. Mais de quelle couleur sera la vignette ?

Mais trouvera-t-on ce nouveau timbre à tous les guichets de bureaux de poste ? C'est probable ; mais, ainsi que nous l'avions observé ici-même, il y a 1 an, tous les guichets du bureau de poste ne vendent pas toutes les catégories de timbres.

C'est ainsi que le timbre de 1 centime est introuvable dans le bureau de poste de Cahors, sauf au premier guichet.

Et comme le premier guichet est toujours encombré par de nombreux clients, l'acheteur de ce timbre a tout intérêt, s'il ne veut pas perdre son temps, d'aller en ville, dans un débit de tabac.

Cependant le règlement est formel ? « Tous les guichets doivent mettre en vente toutes les catégories de timbres ».

Le règlement ? Qu'est-ce que c'est que ça ? Le règlement oblige le public à mettre un timbre sur les lettres, les journaux.

S'il ne trouve pas de timbres, qu'il se débrouille, et s'il n'affranchit pas lettres et journaux, un bon petit procès-verbal le rappellera à l'ordre.

LOUIS BONNET.

CONCERT MILITAIRE

Cahors avait, mardi soir, repris sa belle physionomie du bon temps lorsqu'il avait le bonheur de posséder sa garnison.

Deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche, la musique militaire donnait un concert sur les Allées Fénelon ; il y avait foule, chaque fois que le concert avait lieu le soir.

Mardi soir, ce bon souvenir était évoqué par les Cadurciens ; mais aussi que de regrets exprimés !

Une heure d'agrément sur les Allées ; et puis, 1 heure de douce et lente ballade sur les Boulevards, avant d'aller se reposer. Tel était le programme bi-hebdomadaire du Cadurcien.

Aussi, mardi soir, quelle affluente sur nos Allées pour entendre le beau concert des excellents musiciens du 9^e d'infanterie.

Tout Cahors valide était présent, et ce furent de longs bravos qui précipitèrent à la fin de l'exécution de chaque morceau du programme.

Le défilé avec tambours et clairons plût beaucoup aux auditeurs ; il fut exécuté avec une maestria superbe.

Cahors aura encore, ce soir, le plaisir d'entendre la musique de « son » régiment. Et puis, il restera pendant longtemps négligé, oublié ! Il lui faudra attendre un nouveau passage de la garnison d'Agen pour profiter de ces excellents concerts dont il fut, peut-être, trop gâté, jadis !

Les temps sont bien changés, depuis cette époque !

LOUIS BONNET.

Une constatation !...

A l'occasion du concert qui a eu lieu mardi soir et qui aura lieu ce soir, jeudi, ne serait-il pas possible de faire arroser les Allées Fénelon ?

Mardi soir, la foule circulait dans des nuages de poussière.

Et comme une promenade faite dans de pareilles conditions n'est pas agréable, un peu d'eau répandue l'h. avant le concert aurait supprimé la poussière et donné un peu de fraîcheur sur les Allées.

Aussi bien, on pouvait observer que les musiciens, sur le kiosque, étaient enveloppés comme dans des gazes.... de poussière, évidemment !

Ce n'est pas de l'hygiène !

L. B.

Fête de la Place Galdemar

Un temps superbe a présidé à cette fête qui avait été organisée avec un goût parfait. Décorations et illuminations furent superbes. M. Barthélemy avait bien fait les choses.

Dimanche et lundi, la place fut le rendez-vous d'une foule considérable de jeunes gens et de jeunes filles qui dansèrent aux sons d'un excellent orchestre.

Nos félicitations aux organisateurs.

EN CHASSE !

La Chasse, la grande Chasse s'ouvre enfin, dans le Lot, à Cahors, dimanche 29.

Les disciples de Saint-Hubert ont retiré leur permis, fourbi le fusil, laissé la gibecière à la « pendille » pour lui faire prendre l'air, garni la ceinture de cow-boy de cartouches, et soigné Dick ou Black !

Le 29, dès l'aube, en route ! Mais où iront chasser, cette année, ces braves nemrods cadurciens ?

Voilà une question qui paraît anormale, et cependant, cette question doit être posée !

Oui, où iront-ils chercher le gibier, nos nemrods cadurciens, puisque dans presque toutes les communes de l'arrondissement, des écriteaux s'établissent en chaque carrefour : « Défense aux étrangers à la commune, de chasser ! »

Certes, c'est un bien beau privilège que celui de pouvoir courir, armé, par la campagne, faire usage de son arme, tuer du gibier qui permet de faire de si excellents menus !

Mais c'est encore un plus beau privilège que celui qui permet à un propriétaire de dire aux nemrods citadins : « Tu ne chasseras pas chez moi ! »

Eh bien ! cette année, on peut demander où iront les nemrods pour chasser.

Mais nous ne faisons pas pour eux. Ils iront sur les routes, et s'ils ne trouvent pas de gibier, ils en acheteront. Ça fera le même effet le soir, en rentrant à la maison. La cuisinière sera contente.

Quant aux veinards, à ceux qui ont des amis dans la brousse quercynoise, ils sont bien tranquilles.

Comme l'année dernière, ils rapporteront assez de gibier pour en vendre, pour faire des conserves !

Allons ! en chasse ! bonne chance !

LOUIS BONNET.

Les permis de chasse

Il est rappelé que par application de l'article 45 de la loi de finances du 25 juin 1920, les permis de chasse, à quelque époque de l'année qu'ils soient délivrés, ne sont valables que pour un an, à partir du 1^{er} juillet précédent.

La validité de tous les permis de chasse actuellement entre les mains des chasseurs est donc expirée depuis le 30 juin 1926.

En vue de simplifier la délivrance des permis, un décret du 3 juin 1924 a décidé que ceux-ci pourront être prorogés d'année en année, pendant une période maximum de quatre ans, par l'application, par les préfetures ou les sous-préfetures, d'un timbre mobile.

Les demandes de permis, comme les demandes de prorogation de permis, doivent être formulées sur papier timbré.

Elles doivent être accompagnées de l'ancien permis à renouveler et de la quittance des droits, fixés à 116 fr. pour le permis général, valable pour le territoire français, et à 44 fr. pour le permis départemental, utilisable seulement dans le département où le permis aura été délivré et dans les arrondissements limitrophes.

Les demandes émanant de mineurs devront être revêtues du consentement légalisé de leur père, mère ou tuteur.

Les demandes de permis de chasse « doivent être obligatoirement adressées aux maires des communes où les pétitionnaires ont leur domicile ou leur résidence » ; ceux-ci les feront parvenir à la sous-préfecture ou aux sous-préfetures.

Le nouveau régime des caisses d'épargne

La loi récemment votée modifiant le régime des caisses d'épargne est promulguée au « Journal Officiel » du 24 août. Voici les dispositions essentielles de l'article premier :

Le compte ouvert à chaque déposant ne peut pas dépasser le chiffre de 12.000 francs.

Pour les sociétés de secours mutuels et les institutions spécialement autorisées à déposer aux Caisses d'épargne, le maximum des dépôts pourra s'élever à 50.000 francs.

Dès qu'un compte dépassera de 1.000 francs, par la capitalisation des intérêts, le maximum autorisé, il en sera donné avis au déposant au plus tard le 15 mai, par lettre recommandée ; à partir de cet avis, la caisse cessera de servir l'intérêt sur l'excédent.

Si dans les trois mois qui suivront, le déposant n'a pas ramené son compte au maximum, il lui sera acheté d'office, et sans frais, de la rente avec l'excédent.

Exposition régionale

La Grande Exposition de Figeac, qui se tiendra du 23 au 27 septembre 1926 s'annonce comme étant une des plus importantes manifestations qui aient eu lieu jusqu'ici dans notre département.

De nombreux commerçants et industriels de toutes les régions de France ont, en effet, donné leur adhésion.

Les exposants sous stand seront si importants, si nombreux que le succès de cette Exposition dépasse toutes prévisions.

D'autre part, le Commerce de Figeac semble de son côté vouloir faire une manifestation digne de lui, chaque branche se prépare activement en vue d'organiser des stands impeccables, remplis de marchandises de choix. Le mouvement fait hon-

neur à la ville de Figeac dont la renommée commerciale est connue de tous.

Les principales Maisons de constructions de machines et appareils agricoles y seront représentées.

Les agriculteurs du Lot et du département qui viendront nombreux, du 23 au 27 septembre, visiter cette Exposition sont certains d'y trouver tout ce qui peut leur être nécessaire, en produits et machines de toutes sortes.

Les commerçants, industriels ou agriculteurs désirant participer à cette manifestation sont priés de donner leur adhésion sans retard, à la Maison de l'Agriculture à Cahors, ou à la Mairie de Figeac.

Les agriculteurs auront aussi leur place, puisqu'un concours leur est réservé, nous en reparlerons.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret le deuil cruel qui vient de frapper M. Michelet, ancien juge de paix dans les Landes, en la personne de sa sœur Mme Charles, décédée à Moissac.

Nous adressons à M. Michelet et à sa famille nos sincères condoléances.

L'affaire Guyot dans le Lot

L'affaire de Claye, dans laquelle Mlle Marie-Louise Beulaguet trouva la mort a été suivie avec intérêt dans la région, notamment de Gramat, car la victime ayant passé 2 ans en pension à l'école libre Ste-Hélène de Gramat pour faire sa première communion a laissé de nombreuses amies, qui en gardent un bon souvenir.

Des renseignements recueillis, il résulte que Marie-Louise Beulaguet a passé sur les bancs de cette école comme une élève ordinaire, assez bien douée et travailleuse. Elle promettait à 12 ans de devenir une jolie jeune fille, au maintien et à l'allure assez distingués.

Le fond de son caractère se dévoilait comme devant être doué d'une volonté impérieuse et elle recherchait beaucoup les fortes affections. Elle continua ses études à l'Ecole supérieure de Saint-Céré, puis à Cahors, où elle fut reçue pour les Postes.

Après le cambriolage

Le cambrioleur de l'étude de Maître Bouysson court toujours et l'enquête, pour l'arrêter, continue.

Un propriétaire se rendant dans son jardin, situé place Thiers, a trouvé une lampe électrique de poche et deux clefs dans le jardin.

Les deux objets ont été remis à la police ; mais il n'a pas été possible de relever des empreintes digitales, ce qui prouve que le cambrioleur devait être ganté.

La police sait que le cambrioleur, en sortant de l'étude, s'est enfilé du côté de Labarre, en passant par la Fondue où, du reste, on retrouva un paquet de clefs.

Le cambrioleur a dû se diriger place Thiers où il se débarrassa de sa lampe électrique et des deux clefs qui lui restaient.

Il n'a pas voulu, en cas d'arrestation, que l'on trouve sur lui ou chez lui des objets qui auraient pu être une preuve de culpabilité.

La lampe électrique a été achetée dans un débit de tabac de la ville, mais le débitant ne se souvient pas de la personne à qui il l'a vendue.

Ce cambrioleur serait-il aussi novice qu'on l'a dit ? Il a pris, cependant, beaucoup de précautions pour accomplir son forfait.

Est-il étranger à la ville ? Peut-être ; mais il paraît la bien connaître.

L'enquête continue.

Fête votive

Le coquet hameau de la Rosière, près Cahors, organise sa fête annuelle qui aura lieu dimanche 29 et lundi 30.

Le programme de la fête très bien composé sera fort goûté par tous les visiteurs qui, comme d'habitude, recevront le plus aimable accueil.

Fête de la St-Barthélemy

Voici le programme : Samedi : 19 h., distribution des bouquets aux jeunes filles du quartier ; 21 h. 30, grand bal de nuit.

Dimanche : 10 h., messe en l'honneur des enfants de St-Barthélemy morts pour la France ; 11 h., apéritif-concert ; de 17 h. à 19 h., grand bal de jour, attractions diverses ; 21 h., grand bal de nuit.

Lundi : à 16 h., départ du ballon « les escargots réunis », à 16 h. 30, jeux divers : jeux de la poêle, de la cruche, course au sac, course à pied, concours de beauté, etc., etc., de 18 h. à 19 h., apéritif-concert ; à 21 h., grand bal de nuit clôturé par le traditionnel grand-père.

Pendant les 3 jours de fête, le brillant orchestre Barrières fera entendre ses meilleurs morceaux.

Un nouveau répertoire satisfaitra les amateurs de fox-trott, java, boston, tango, etc. etc.

Le comité ne répond pas des accidents.

Le Comité.

Les conditions de délivrance des permis de conduire sont modifiées

Le Journal Officiel publie un arrêté du ministre des Travaux publics modifiant les conditions de délivrance des permis de conduire les véhicules automobiles.

Aux termes de cet arrêté, les per-

mis de conduire (cartes roses) sont établis selon deux modèles distincts : 1^o Modèle A sans mention spéciale au verso, est valable pour la conduite de tout véhicule automobile, à l'exception 1^o de ceux qui sont affectés à des transports en commun, 2^o des véhicules dont le poids en charge dépasse 3.000 kilos, 3^o des motocycles à deux roues avec ou sans side-car. Toutefois, la validité de ces permis peut être étendue, par une mention spéciale portée au verso, à l'une ou plusieurs de ces catégories, soit au moment de sa délivrance, soit ultérieurement, si le titulaire a démontré sa capacité de conduire.

2^o Le modèle B est valable exclusivement pour la conduite des motocycles à deux roues, il n'est susceptible d'aucune exclusion de validité et ne peut être utilisé pour la conduite de motocycles pourvus d'un sidecar que si le conducteur a 18 ans révolus. Les certificats de capacité délivrés avant le 1^{er} juin 1923 conservent leur valeur.

Toute demande de permis de conduire doit préciser si l'intéressé désire obtenir la faculté de conduire l'une des catégories de voitures ci-dessus énumérées, et à cette demande doivent être jointes des pièces justifiant de l'état-civil et de la résidence, de l'acquiescement des droits afférent à l'obtention du permis de conduire et du droit de timbre, trois photographies, etc.

Les candidats subissent devant un expert accrédité par le ministre une ou plusieurs épreuves directes permettant d'apprécier leur aptitude et doivent justifier de la connaissance des règles de la police de la circulation automobile.

En cas d'échec, de nouvelles épreuves ne peuvent être subies avant l'expiration d'un délai de huit jours après le premier ajournement, d'un mois à la suite d'un deuxième ajournement et de six mois à la suite du troisième ajournement et des ajournements suivants.

Au cas où le permis de conduire aurait été obtenu frauduleusement, c'est-à-dire soit pendant la durée d'un ajournement, soit pendant la période où le candidat serait privé de son permis par suite de retrait, soit enfin sur de fausses indications d'identité ou substitution de personne, des poursuites pénales seraient encourues.

Accident du travail

Sur la route nationale n^o 20, en face l'école du pont Louis-Philippe, M. Emile Bru, cinquante-six ans, chef cantonnier, a heurté avec sa moto un voyageur qui descendait en sens contraire de l'autobus pour faire une déclaration à l'école. Cette rencontre occasionna la chute de M. Bru, qui fut atteint de plaies multiples de la face, du nez et du menton qui nécessitent une suture.

M. le docteur Ségala a fixé à douze jours l'incapacité de travail.

CHRONIQUE SPORTIVE

Trophées France-Sport

Les Trophées France-Sport se sont disputés dimanche au milieu d'une affluente considérable. En voici les résultats :

1^{er}, Maurer ; 2^e, Theil ; 3^e, Bacou.

En un mot gros succès pour les organisateurs.

Vel-Auto-Lotois

L'Eliminatoire de Trophées France-Sport a obtenu un gros succès. Le départ est donné à dix heures qui aussitôt mènent un train rapide. Quoique dur, la côte d'Espère ne fait pas de victimes ; par deux fois deux coureurs sont victimes de crevaisons et disparaissent. Theil et Bacou mènent un train rapide et disloquent le peloton qui est bientôt réduit à quatre unités. Castelfranc et Prayssac sont éliminés sans changements. Maurer emboya la Primo offerte par M. Cassac.

Après cinq minutes de neutralisation, le retour vers Cahors est effectué à vive allure.

La côte de Camy est fatale à Bacou et à Ferrières, Luzech est atteint sans changements et Theil mène toujours un train endiablé au passage à niveau de Douelle, un train de marchandises barre la route. Theil perd à ce moment tout le gain de ses efforts puisqu'il permet à Maurer de se ravitailler, et Bacou dans un bel effort pourra rejoindre.

Les trois coureurs s'en vont ainsi jusqu'à Cahors sans le moindre incident.

Theil et Bacou qui ont mené toute la course, font un effort désespéré, et Maurer qui lui a cru devoir se réserver emboya la course par plusieurs longueurs.

Nos félicitations aux organisateurs et aux coureurs.

Musique du 9^e Rég^t d'Infanterie

Voici le programme du concert qui sera donné par le 9^e Régiment d'Infanterie jeudi soir 26 Août :

Précision (marche)..... H. Maquet, Gavotte Isabelle..... V. Turine, Napolita (polka originale)..... F. Popy, Cortège Exotique..... F. Popy, Sanrita (valse espagnole)..... F. Andrieu, 4^e Bon (défilé avec tambours et clairons).

Allées Fénelon de 21 h. à 22 h.

AVIS

A dater du 1^{er} SEPTEMBRE 1926, le Débit de Tabac N^o 21, géré par M. MASSIP, sera géré par

M^{me} H. TOURRIOL

EPICERIE MODERNE
Boulevard Gambetta et rue Feytaud, n^o 1
(en face le Lycée de Jeunes Filles)

Tabacs ordinaires - Tabacs de luxe
Grand choix d'articles pour fumeurs
Articles de bureau - Timbres
Papier timbré - Cartes illustrées
Papeterie

Arrondissement de Cahors

Cézac

Fête locale. — La fête locale a été célébrée cette année avec un éclat inaccoutumé.

On doit adresser des félicitations aux organisateurs.

Remarquable était l'orchestre, dirigé par le sympathique M. Carles qui se montra digne de tous les éloges et reçut les félicitations du comité et de la population.

Les bals du jour et de la nuit furent très animés et ne se terminèrent qu'à 1 heure du matin.

Tous nos remerciements au Comité et à l'excellent orchestre.

Calamane

Tombée d'une échelle. — Mme L... employée chez M. Blanc, propriétaire à Calamane, est tombée d'une échelle sur laquelle elle était montée.

Elle s'est fait une fracture à la jambe droite.

En ramassant du foin, Mme F... Augustine est tombée et s'est, également, fracturée la jambe droite.

Les deux blessées ont reçu les soins de M. le docteur Cou, de Catus.

Belfort

Fête locale. — Favorisée par un beau temps, notre fête locale a été célébrée cette année avec un éclat tout particulier. Le programme élaboré fut exécuté d'une façon parfaite.

L'élection d'une

suivant la liste établie par le conseil. On peut donc prévoir la première sortie de notre société musicale qui compte sur la générosité des amis de l'art et de ses membres honoraires pour assurer les dépenses nécessaires à son développement. On peut demander les cartes de membres honoraires pour 1927 au bureau de la société, qui sera heureux de les délivrer par anticipation.

Prayssac

Concours Agricole. — Le concours agricole organisé par les soins du comité agricole du canton de Puy-l'Évêque, de concert avec l'Office départemental, se tiendra samedi 28 août sur les vastes emplacements des marchés, disposés à cet effet.

Indépendamment des médailles et des diplômes et mentions honorables des sommes seront distribuées aux lauréats.

Sont admis au concours : les taureaux-étalons, bœufs, vaches, brebis, tous les animaux de basse-cour, etc., produits et instruments agricoles, viticoles et vinicoles.

Les animaux devront être rendus sur place à huit heures du matin (heure solaire).

Les opérations du jury commenceront à neuf heures. Les récompenses seront ensuite distribuées à la mairie à quinze heures précises.

Le concours du canton de Puy-l'Évêque, un des plus importants du département par un des cheptels les mieux organisés et nombreux ne pourra manquer de démontrer cette année la qualité supérieure de ses diverses races d'animaux.

Le banquet habituel, qui réunit membres du jury et producteurs, aura lieu à l'hôtel Giroit : prix, 17 fr. On peut se faire inscrire chez M. le maire, à l'hôtel Giroit, avant samedi.

St-Géry

Fête locale. — Notre fête locale aura lieu cette année les 28, 29 et 30 août. Comme les années précédentes, le comité ne négligera rien pour lui donner un éclat tout particulier. D'ores et déjà le programme élaboré nous promet de belles journées de réjouissances.

La jeunesse s'emploiera de son mieux pour que les principales attractions qui y figurent (bals de jour et de nuit, brillantes illuminations, courses de bicyclettes (60 fr.), soient pleinement réussies. La fête se clôturera par la traditionnelle farandole d'adieu et un réveil nocturne.

Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers qui voudront bien nous honorer de leur présence.

Le comité ne répond pas des accidents qui pourraient survenir pendant les différents jeus.

Le Comité.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Double noyade. — Lundi soir, vers 5 heures, la famille Brousse, dont le père est pharmacien à Figeac, se baignait au lieu dit « La Montagne », sur la route de Viazac, près de Figeac.

Pendant que Mme Brousse se rhabillait, sa fille Edmée, 15 ans, suivait la berge du Céle, portant sur ses épaules le petit Marcel Taffenay, 9 ans.

Les enfants glissèrent et tombèrent dans l'eau, à un endroit profond de quatre mètres.

Des passants plongèrent et parvinrent à retirer les enfants.

Les soins immédiats qui furent prodigués furent impuissants à les ramener à la vie.

Transfert. — La gendarmerie de Prades a transféré à la prison de notre ville un nommé Juan Garcia, âgé de 21 ans, sujet espagnol, arrêté en vertu d'un mandat d'arrêt décerné contre lui par M. le Juge d'instruction de Figeac, pour vol et abus de confiance, lorsque Garcia était employé au chantier de la Cère, à Bretenoux.

Tragique baignade. — La gendarmerie de Figeac a été prévenue que dans la journée de dimanche, vers

cinq heures de l'après-midi, un noyé avait été retiré du Céle à sa sortie de Bagnac. C'est un nommé Lherm Eloi, âgé de 20 ans, instituteur libre, actuellement soldat au 23^e Régiment d'Infanterie (armée du Rhin), natif de Decazeville (Aveyron). L'infortuné soldat était venu à Bagnac passer sa permission chez sa sœur. Dimanche, il alla prendre un bain dans un endroit très profond de la rivière; il disparut soudain sous l'eau. De prompts secours furent organisés, mais, retiré deux heures après, la mort avait fait son œuvre.

Avis aux commerçants. — Au nom du Comité d'organisation du Concours départemental agricole, industriel et Commercial qui aura lieu sur l'esplanade du foirail du 23 au 27 septembre un exemplaire du règlement a été remis à tous les commerçants par les soins de la Mairie.

De nombreuses demandes d'inscription ont déjà été reçues et tout fait présager le plus grand succès. Mais comme il faut toujours prévoir qu'il peut y avoir quelques retardataires, une délégation va se rendre auprès des commerçants qui ne se sont pas encore présentés, afin de demander leur adhésion.

Nous rappelons que les stands vont être construits sur une longueur d'au moins 150 m., avec un profondeur de 2 m. 50 pour permettre aux exposants de présenter leurs produits dans les conditions les plus avantageuses et que le prix de location est 15 fr. le mètre carré.

Nous engageons les retardataires à faire leur adhésion au plus tôt.

Troupes de passage. — Mardi et mercredi, le 10^e régiment de dragons a séjourné dans notre ville en se rendant à la Courtine pour des exercices de tir. La population a fait le meilleur accueil à nos braves soldats et nous sommes persuadés qu'ils conserveront de leur passage à Figeac le meilleur souvenir.

Nous croyons pouvoir affirmer qu'à leur retour, le dimanche 26 septembre jour de la fête du Concours départemental, les trompettes donneront une audition qui sera certainement très goûtée du public.

Accidents du travail. — Germain Delbos, facteur intermédiaire à Figeac, en faisant sa distribution postale route de Ceint-d'Eau, est tombé de bicyclette, une branche d'arbre s'étant glissée dans les rayons. Blessure à la jambe gauche. Incapacité de travail de six jours.

M. Rigouste, de Saint-Chels, chargé des factos sur sa charrette, lorsqu'il glissa et se contusionna si fortement qu'il fallut le transporter chez lui en auto.

La femme Pebiras, de Capdenac-le-Haut, a glissé sur le plancher de sa maison et s'est brisée une jambe.

Bagnac

A qui le porte-monnaie? — M. Prosper Campergue a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant une somme importante. Il le tient à la disposition de son propriétaire.

Faycelles

Fête locale. — Les jeunes gens de notre commune organisent pour les 11, 12 et 13 Septembre prochain de grandes fêtes dont voici le programme :

Dimanche 12 Septembre : 6 h., réveil en fanfare; 7 h., Messe militaire, Dépot d'une gerbe au monument des Morts; 8 h., tour du bourg en musique; de 9 h. à 11 h., aubades aux habitants et distributions de bouquets; 15 h., grand bal champêtre; 16 h., grandes courses de bicyclettes : 1^{er} prix, 25 fr.; 2^e prix, 15 fr.; 3^e prix, 10 fr. (droit d'inscription : 2 fr.); 21 h., feux d'artifice, bal de nuit, bataille de confetti.

Lundi 13 Septembre : 7 h., service solennel aux Morts pour la Patrie; 11 h., jeux divers; 15 h., départ d'un superbe ballon, grand bal; 17 h., distribution du gâteau offert à la jeunesse.

Gorses

Vol. — M. Eloi Tournié, propriétaire à Lèche, a été récemment victime d'un vol.

M. Tournié avait déposé son veston dans la grange qu'il a fait construire

l'an dernier. Quand il reprit le vêtement, il constata que son portefeuille avait été soulagé de 400 francs.

Une bergère, au service de la famille Tournié, depuis deux ans environ, et qui gardait non loin de là, fut aussitôt soupçonnée. La jeune fille, qui est âgée de 15 ans, et qui, d'ailleurs il faut bien le dire, n'avait jamais encore commis de grave méfait au préjudice de ses maîtres, nia énergiquement. Son attitude et ses paroles avaient cependant un sens assez énigmatique. Aussi, pressée de questions, elle finit par faire à ses patrons et aux gendarmes la déclaration suivante :

« C'est moi qui ai pris l'argent, mais c'est sur l'inspiration d'un jeune homme voisin, M. X., et c'est M. X. qui est en possession des billets. »

M. X., questionné individuellement, puis confronté avec la bergère, a nié toute participation à ce vol.

L'affaire en est là, et l'enquête suit son cours.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Dans les hypothèques. — Mme Cuniac, née Dausserre, ancienne dame employée de 5^e classe des hypothèques dans notre ville, en non activité, vient d'être nommée de 5^e classe au bureau de Gourdon en remplacement de Mlle Garrigues, mise en non activité sur sa demande.

Prochaine foire. — La prochaine foire de Gourdon, dite de la St-Louis, aura lieu samedi prochain 28 courant.

Bois incendiés. — Les gendarmes aperçurent, de la cour de la caserne, une grande fumée vers 14 h. 30, dans la direction de Pech-Peyrou et de Pech-Merle, commune du Vigan. Aussitôt l'alerte fut donnée et tous les gendarmes disponibles se dirigèrent en hâte de ce côté.

Avec beaucoup d'habileté, ils essayèrent de circonscrire le foyer d'incendie, aidés des voisins, car il menaçait de s'étendre rapidement.

Malgré son étendue et un assez fort vent du Nord qui soufflait et poussait les flammes, ils purent enfin y parvenir après cinq heures d'efforts.

Grâce à leur dévouement auquel nous rendons hommage, on a pu protéger les maisons du voisinage et arrêter l'incendie qui se serait certainement propagé aux bois voisins jusqu'à Lafontade.

Le feu s'étendait sur près de 50 hectares, grâce à la bruyère, aux pins, aux châtaigniers, aux ajoncs et aux ronces qui alimentaient les flammes.

Un désastre a donc pu être évité. Les causes de l'incendie sont encore inconnues et les dégâts sont heureusement peu importants en raison de la promptitude des secours.

Payrignac

Fête patronale. — La fête patronale de Payrignac, près Gourdon, a été célébrée avec son éclat habituel.

Dans la matinée, sa belle musique est venue faire un tour de ville à Gourdon pour inviter notre population à aller y assister.

En raison de la proximité, une grande partie des jeunes gens et de la population n'ont pas manqué de répondre à ce cordial appel.

Les attractions, les jeux, les bals ont constitué d'agréables distractions pour tous dans ce site particulièrement frais et pittoresque.

Gramat

Pour les pauvres. — Les membres du comité d'organisation de la fête du quartier de la Gare ont versé entre les mains de M. le maire de Gramat, pour être remise au bureau de bienfaisance, la somme de 50 francs.

Nos félicitations.

Accident. — Ces jours derniers, Mme Marie Tournié, de Rignac, venait à la foire avec un groupe de 4 à 5 personnes, quand, au lieu de Bournerie, une auto en dépassant le groupe heurta la dame Tournié, qui s'était portée à gauche au lieu de suivre le gros du groupe. Elle fut relevée avec des contusions. Le conducteur de l'auto, une superbe conduite intérieure, pour éviter un malheur plus grand, donna un brusque coup de volant à gauche. La voiture se ren-

versa avec ses occupants qui, aidés des témoins, se relevèrent sans trop de mal.

Mme Tournier fut reconduite à son domicile après avoir reçu les soins pressés de M. le docteur Souhlié, qui n'a pu encore se prononcer sur son état.

La voiture a été sérieusement abîmée.

Payrac

Les grandes fêtes. — Samedi 28 août, à 21 h., annonce des fêtes par explosion de bombes; tour de ville en musique; bal de nuit.

Dimanche 29 août, à 7 h., réveil en musique, salves d'artillerie; à 8 h., aubade aux habitants et invités; à 10 h., tour de ville en musique; à 11 h., apéritif-concert; à 14 h., grand bal champêtre; à 15 h., mât de cocagne, place de l'Eglise; course à la valise (maison Lauvel, à l'hôtel Rosignol). Nombreux prix pour les gagnants; à 16 h., grande course aux ânes, prix : 1^{er}, 50 fr.; 2^e, 20 fr.; 3^e, 10 fr.

Durant les deux jours de fêtes, il est ouvert un grand concours de tir : 1^{er} prix, superbe canne-fusil, valeur 200 fr.; à 17 h., concert musical; à 21 h., embrasement de la ville; brillant feu d'artifice. Grand bal de nuit.

Lundi 30 août, à 15 h., jeux divers, route nationale; courses de bicyclettes; à 16 h., tirage de la tombola, salle de la mairie; 40 prix dont plusieurs objets d'art; à 18 h., distribution des prix du concours de tir. Grand bal de jour et de nuit.

De nombreuses attractions, pousse-pousse, etc., seront à Payrac pendant la durée des fêtes. L'endroit est gratuit pour les forains.

Le Comité ne répond pas des accidents.

Salviac

Le feu aux champs. — Lundi, le feu éclatait au lieu-dit La Serpine, dans une bande de friches et taillis située entre les villages de Bouyssi et Langlade. Aussitôt, le tocsin donnait l'alarme, et le tambour de ville aidant, une foule d'habitants se rendit sur les lieux. A l'aide de fourches, râteaux et feuillets, le feu fut rapidement circonscrit.

M. le Maire de Salviac, MM. les Adjointes, Conseillers municipaux, gendarmes, et de nombreux touristes en villégiature à Salviac, se trouvèrent sur les lieux. Les propriétaires-agriculteurs et d'initiative, contribuèrent à éviter un désastre.

Une surveillance est établie sur les lieux.

Souillac

Passage de Troupes. — Le 9^e régiment d'infanterie, à l'effectif de 11 officiers, 42 sous-officiers, 536 caporaux ou soldats, 49 chevaux, 23 voitures, sera de passage dans notre ville le 31 août et en repartira le 1^{er} septembre au matin.

Marché aux Fruits

Aiguillon (Lot-et-Garonne) 28 août. — Cours du marché de ce jour :

Apports : 4.500 kilos.
Pêches, de 100 à 160 fr.; belle qualité, 235 à 280 fr.; brugnonnes, de 250 à 280 fr.; poires William, de 150 à 160 fr.; poires autres variétés de 30 à 70 fr.; prunes d'ente, 40 fr.; pommes, 30 fr.; tomates, 50 fr.; le tout par 50 kilos, poids net; melons, de 2 à 2,50 pièce.

Dernière heure

En Grèce

Le nouveau Président de la République

Le général Condylis et les chefs de tous les partis politiques se sont réunis sous la présidence de l'amiral Coundouriotis.

Ils ont adopté à l'unanimité la reconnaissance officielle de l'amiral Coundouriotis comme Président de la République. A la suite de cette résolution, la « Gazette officielle » publie le message suivant de l'amiral Coundouriotis au peuple : « La dictature ayant été abolie, je reprends à partir d'aujourd'hui l'exercice de mes fonctions présidentielles auxquelles j'ai appelé la quatrième Assemblée nationale hellène. »

En Chine

Exploits de bandits

Des bandits chinois ont attaqué le long du chemin de fer sud-mandchourien, deux patrouilles japonaises. Plusieurs soldats ont été tués ou blessés.

Les Français de l'Argentine au secours du franc

M. Georges Picot, ministre de France à Buenos-Aires, a fait parvenir au département une somme de 3.500.000 francs recueillie parmi la colonie française en Argentine à titre de contribution volontaire pour le redressement du franc.

Au Maroc

Nouvelle offensive

La dernière opération de grande envergure destinée à porter nos lignes à la limite de notre zone d'influence, a commencé mercredi matin, à la première heure. Il s'agit d'occuper les territoires Ghezaoua et Beni Mestara, insoumis, qui s'étendent à l'est d'Ouezzane, depuis le Loukkos jusqu'au Beni-Zéroual, sur un front d'environ 45 kilomètres, sur une profondeur de 15 à 20 kilomètres, représentant une superficie de près de 600 kilomètres carrés.

Cette opération, à laquelle participent 9 bataillons, 1.500 partisans, 5 batteries de 65 de montagne, 4 batteries de 75, quelques pièces de 105 et de 155, devait, primitivement, être exécutée en une seule fois, conjointement avec l'offensive espagnole, sur Chéchaouène. Cependant, l'urgence de laisser quelque repos aux troupes qui ont participé aux durs combats de la tache de Taza, ont incité le commandement français à fractionner le mouvement en deux actions distinctes.

La première, qui a commencé au nord-est d'Ouezzane, et qui a pour base de départ Oued-Allal, a pour objectif l'ancien poste de Rhiana. Elle a pour but de porter nos lignes, qui passent encore à quelques kilomètres de la ville, permettant à l'ennemi de tenter des coups de mains jusque dans ses faubourgs, à la limite du pays Ghezaoua.

Prise de Rhiana

Les troupes de la 128^e division ont occupé la région de Rhiana et de Ferroutène, ainsi que les anciens postes de ce nom au sud de Loukkos.

La progression paraît s'être effectuée normalement, tandis que les Espagnols du colonel Ascencio atteignent à leur gauche Souk-el-Had et Ayadis et Krooch.

En Russie

Les étudiants seront officiers les étudiantes soldats

En Russie, tous les étudiants, avant de continuer leurs études, devront suivre des cours d'entraînement militaire pour être officiers en cas de guerre.

Les étudiantes, également, suivront ces cours d'entraînement, mais elles seront seulement simples soldats.

LES CHANGES

Les changes, ce matin, étaient :
Livre : 169,75.
Dollar : 34,97.

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame Jean CAPELLE; Monsieur et Madame Eugène ALBERT et leurs enfants;

Madame veuve François BESSE et ses enfants;
les familles COMBARIEU, BONNEFOY, GUICHES, GAUDRON et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mademoiselle Antonia MARRON

A LOUER

APPARTEMENT 4 pièces

Chauffage Central, Gaz, Electricité

Grand Jardin

S'adresser : Mme LUGOL

81, boulevard Gambetta

A VENDRE

Voiture d'Enfants

GRAND LANDAU : 2 places, 2 capotes

EXCELLENT ETAT

250 francs

S'adresser au Bureau du Journal

A LOUER à CATUS

MAISON bien située

4 pièces meublées

CONVENIRAIT POUR VACANCES

S'adresser au Bureau du Journal

A VENDRE

Camionnette Renault 8 C.V.

Entièrement revisée

S'adresser

M. Saint-Martin

8, place Galdemar, CAHORS

A VENDRE

Camion Automobile (état neuf)

Bonnes conditions

S'ad : M. LABARTHE, à PUY-L'EVÈQUE

FOUDRES chêne toutes contenances

OUVES et tous genres futaille

POMPES A VIN JAVA

PRESSOIRS GARIN

Seuls Dépositaires de ces marques pour la Région

MATÉRIEL VINICOLE

MM. LAMOURE & ROBERT, à PRATSSAC (Lot)

A nos Abonnés

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement est terminé, de bien vouloir nous en faire parvenir le montant.

Nous ne saurions trop leur recommander d'utiliser le Chèque postal qui réduit leurs frais d'envoi à 25 centimes.

Il leur suffit de demander à la poste ou de leur facteur un mandat rose et de compléter ainsi la formule imprimée Bureau de chèques postaux : Toulouse 5399 M. Coustant.

LADY MARY

de la Sombre Maison

PAR

WILLAMSON-LOUIS D'ARVERS

VI

— Vous savez maintenant ce qu'il importait que vous sachiez. Eve, c'est-à-dire qu'il y a un passage secret allant de votre chambre à celle-ci, cela suffit. Redescendez, maintenant ; le plus tôt sera le mieux.

— Pas avant d'avoir ouvert ce vieux coffre de bois, dit la jeune fille, courant au meuble qui l'attirait, et l'ouvrant, en dépit des remontrances de sa compagne.

Ce coffre lui avait suggéré mille souvenirs empruntés aux contes d'Edgar Poe, et elle s'attendait à y trouver pour le moins un squelette. Grâce à Dieu, il n'en fut rien. Une étonnante odeur de moississure la saisit à la gorge, mais elle ne découvrit qu'un vieux chape de laine noire et un manteau — un petit manteau de femme en ébène, avec poignée d'argent — et quelques clous d'une espèce particulière, il est vrai, longs et minces comme des épingles, et aussi brillants que s'ils eussent été d'acier.

Elle en prit un dans sa main, pour

le mieux examiner, se demandant quel pouvait bien être son usage. Mais Mme Reyne, devenue soudain plus autoritaire que Mme Anderson elle-même, l'obligea à le rejeter parmi les autres, et remonta très vite tout en place, la poissant nerveusement vers l'escalier.

La preuve était faite. Il y avait un passage secret et la femme de charge avait menti en disant que cette chambre était inhabitable, parce que trop encombrée. Mais fallait-il croire que cette femme avait agi par les ordres de la maîtresse de céans ?

Depuis qu'elle avait vu lady Mary, Eve était disposée à trouver une excuse à tous ceux de ses actes qui lui paraissaient inexplicables. Pourtant, quelque bon vouloir qu'elle y mit, elle n'arrivait pas à s'expliquer pourquoi elle avait été logée dans un appartement isolé, où elle serait privée, par surcroît, de la compagnie et des services de sa femme de chambre.

Il y avait là, évidemment, un point à éclaircir. Eve décida d'observer mieux sa tutrice et s'attarda en conjectures.

Le résultat de ses réflexions fut qu'elle désirait ardemment revoir au plus tôt lady Mary.

Par malheur, lady Rutland ne descendit pas pour le dîner.

Miss Cade, M. Graème et Eve furent servis dans une immense salle à manger, très sombre et très solennelle, qui ouvrait sur le fameux hall où Eve avait été tout d'abord introduite. Les

plats, en vieille argenterie massive, et délicatement armoriés, les fines porcelaines de Chine qui composaient le service de la table, faisaient paraître plus pitoyables encore les mets très simples et peu abondants qui composaient le menu. Eve se souvenait maintenant d'une phrase, évidemment intentionnelle, de miss Cade, sur la « nécessité ou était maintenant sa belle-mère de restreindre de plus en plus ses dépenses ». Mais comment son père, qui était « ridiculement riche », suivant le mot employé à Wellington, n'avait-il pas songé à assurer l'avenir d'une femme si exclusivement adorée ?

Il avait fait un testament puisque, d'après ce qui lui avait été dit, il y avait stipulé que sa fille devait habiter chez lady Mary jusqu'à sa majorité. Alors ? comment admettre que, pensant à sa fille, il eût oublié la tutrice à laquelle il la confiait ?

Eve aurait aimé s'en expliquer sans retard avec sa belle-mère, la chose lui paraissant devoir être élucidée le plus promptement possible dans l'intérêt de leurs bons rapports. Mais un secret instinct l'avertissait que lady Rutland n'aimait pas les questions spontanées qui appelaient même spontanément dans les réponses. En conséquence, elle décida d'attendre l'occasion favorable et de ne se présenter chez son hôteesse que quand celle-ci la ferait appeler.

Si absorbantes que fussent ses réflexions, elle ne pouvait cependant s'empêcher de remarquer la singu-

lière tenue du vieux maître d'hôtel. Dès qu'elle



Pourquoi les femmes préfèrent Palmolive

Sa mousse adoucissante d'huiles de palme et d'olive entretient l'épiderme en perpétuel état de santé. Il ne contient pas un atome de suif.

Les huiles de Palme et d'Olive — et rien d'autre — donnent au Savon Palmolive sa couleur verte naturelle

Palmolive ne peut remédier aux traits défectueux mais il corrige les teints que les circonstances ou des soins mal compris ont gâtés. Un teint n'est terné souvent que parce que l'épiderme respire mal.

Un teint rajeuni chaque soir Procurez-vous un Savon Palmolive, lavez-vous ce soir et tous les soirs qui suivront avec sa mousse crémeuse. Que celle-ci pénètre bien dans les pores. Rincez ensuite très soigneusement à l'eau chaude, puis à l'eau froide. Vous constaterez vite l'amélioration.



Vente en gros : 20, Rue Vernier, Paris FABRICATION FRANÇAISE 7123

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du dix-huit Août mil neuf cent vingt-six, Il a été extrait ce qui suit : « Le Tribunal déclare le sieur GAYETTE Elophe, négociant en vins, demeurant à Cahors, rue Victor-Hugo, n° 16, en état de liquidation judiciaire. »

Le Tribunal condamne Félix Antoine à deux cents francs d'amende. Ordonne la publication par extrait du jugement dans deux journaux locaux au choix de M. le Procureur de la République.

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal de 1re Instance de Cahors.

D'un jugement contradictoirement rendu le quatorze Août 1926, par le Tribunal correctionnel de Cahors, contre le sieur Félix Antoine, 34 ans, mélangier à Labéraudie, commune de Pradines, prévenu de mouillage de lait, Il a été extrait ce qui suit : Le Tribunal condamne Félix Antoine à deux cents francs d'amende.

Vu au parquet : Le procureur de la République, BELVÈZE.

Bibliographie

Abonnez-vous à LA REVUE HEBDOMADAIRE qui publie dans son numéro du 21 Août 1926 : « Le sens et le décor de la vie d'aujourd'hui », par Jean Gallot.

martine dans le Jura, 1815), par Marguerite Henry-Rosier. — « Le cygne noir (traduction de Louis Postif) », par Ernest Pascal. — « A Moscou : Le gouvernement et le Régime », par ...

ABONNEMENTS : France et Colonies : un an : 75 fr. ; six mois : 40 fr. L'abonnement d'un an payable en 2 fois sur demande, 40 fr. à la souscription et 35 fr. six mois après.

PLON, 8, rue Garancière, Paris. Le numéro : 2 fr. 50.

L'OPINION

Journal de la Semaine Paraissant tous les Samedis 7 bis, Pl. du Palais-Bourbon, Paris, VIIe arr. Sommaire du samedi 21 août 1926

Editorial : Impressions de vacances : Maurice Colrat. — Ce qu'on dit. — Affaires extérieures : Le réveil de la diplomatie espagnole : Jacques Chastenet. — Affaires intérieures : Les forces politiques de la France : l'Aude : Trygée. — Littérature. — Ce qu'on lit. — Histoire : L'évasion de Lavalette : Georges Girard. — Mémoires et Documents : Enquête sur les jeunes gens de ce temps. Entretien avec M. Fortunat Strowski, professeur à la Sorbonne, membre de l'Institut : Robert Tenger et Jacques Nels. — Promenades : Paris ville d'eaux : Gaston Derys. — Sports : Natation et sauvetage : Marcel Berger.

CHEMIN DE FER DE PARIS À ORLÉANS

AFFICHES ILLUSTREES La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans rappelle au Public qu'elle continue à mettre en vente à son Service de Publicité, 1, Place Valhubert, Paris (XIIIe), sa collection d'affiches illustrées.

Cette collection, d'un caractère très artistique, représente les Grands Châteaux de la Loire, des Sites de la Côte Sud de Bretagne et des Paysages de l'Auvergne, du Centre de la France et des Pyrénées.

Le prix de ces affiches est fixé à 5 francs l'exemplaire (frais de port 0 fr. 25 par affiche en sus).

Toutefois, des réductions de 0 fr. 25 et de 0 fr. 50 par exemplaire seront consenties aux acheteurs qui demanderont les affiches par groupe de 3 ou de 6 à la fois.

Le prix sera ainsi : 3, 4 ou 5 affiches, 4 fr. 75 l'exemplaire.

6 affiches et plus 4 fr. 50 l'exemplaire. (frais de port 0 fr. 25 par affiche en sus).

Aux membres de l'Enseignement et

sur justification, les affiches seront cédées au prix exceptionnel de 3 fr. 50 l'exemplaire quel que soit le nombre commandé.

ETE 1926 Circuits en Auto-Car au départ de Vannes du 12 Juillet au 15 Septembre

CIRCUIT A Lundi, Mercredi et Vendredi Départ 13 h. (Place de l'Hôtel de Ville) — Retour vers 18 h. 30. Vannes — Baden — Pont de Bono — Auray — Locmariaquer — Carnac — Auray — Champ-des-Martyrs — Ste-Anne-d'Auray — Vannes. Prix du transport : 35 francs.

CIRCUIT B Tous les Mardis — Départ 9 h. — Retour vers 18 h. 30. Vannes — Elven — Rochefort-en-Terre — Malesroit (arrêt pour le déjeuner) — Ploërmel — Josselin — Calvaire de Guehenno — Vannes. Prix du transport : 45 francs. Nombre de places limité. Location des places à l'avance moyennant 1 franc par place. Pour les billets et la location, s'adresser aux Bureaux de l'Entreprise Cautru frères, 18, Place de l'Hôtel de Ville à Vannes.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le Gérant : A. COUESLANT.

La Phosphide Garnal

MÉDICATION IODO-TANNIQUE PHOSPHATÉE

Remplace agréablement et avantageusement L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Dans son traité des « Médicaments Usuels », 5e édition, page 138, M. le Docteur MARTINET affirme que « les iodo-tanniques constituent, avec l'huile de foie de morue, les arsenicaux, le climat marin, les bains salés, la médication de choix du lymphatisme et de la scorbut ».

ACTIONS ET INDICATIONS de

la PHOSPHIDE GARNAL Spécifique du lymphatisme par son iode — Astringent

Tonique par son tannin

Reminéralisant par son phosphate de chaux

La PHOSPHIDE GARNAL est indiquée

- 1° dans tous les états lymphatiques : lymphatisme, scorbut, adénopathies, hypertrophies amygdaliennes, végétations adénoïdes ; 2° dans la convalescence des maladies infectieuses, les états dépressifs, les états pré-tuberculeux et les premiers stades de la tuberculose pulmonaire ; 3° dans les états où la déminéralisation prédomine : rachitisme, arrêt de croissance, phosphaturie, prédispositions tuberculeuses, hyposphoxyties, etc., etc., etc.

Mode d'emploi : Une cuillerée à soupe à un verre à madère (suivant l'âge) au début de chacun des deux principaux repas.

Prix du flacon (impôt compris) : 14 francs

Laboratoire de la PHOSPHIDE GARNAL

CAHORS — 97, boul. Gambetta — CAHORS

SERVICE D'ÉTÉ 1926

De Paris à Toulouse par Cahors

Table of train schedules from Paris to Toulouse via Cahors, listing stations like Paris (Orsay), Limoges, Brive, Cahors, and Toulouse with arrival and departure times.

De Toulouse à Paris par Cahors

Table of train schedules from Toulouse to Paris via Cahors, listing stations like Toulouse, Cahors, Brive, and Paris with arrival and departure times.

De Cahors à Libos

Table of train schedules from Cahors to Libos, listing stations like Cahors, Pradines, Mercuès, Douelle, Parnac, Luzech, Castelfranc, Prayssac, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac-Touzac, Fumel, and Libos.

De Libos à Cahors

Table of train schedules from Libos to Cahors, listing stations like Libos, Fumel, Soturac-Touzac, Duravel, Puy-l'Evêque, Prayssac, Castelfranc, Luzech, Parnac, Douelle, Mercuès, Pradines, and Cahors.

St-Denis-près-Martel et Aurillac

Table of train schedules between St-Denis-près-Martel and Aurillac, listing stations like St-Denis-près-Martel, Vayrac, Bétaille, Puybrun, Bretenoux-Biars, Port-de-Gagnac, Laval-de-Cère, Lamativie, Siran, La Roquebrou, and Aurillac.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Table of train schedules between Le Buisson and St-Denis-près-Martel, listing stations like Le Buisson, Sarlat, Cazouls, Souillac, Le Pigeon, Baladou, Martel, and St-Denis-p.-M. ar.

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

Table of train schedules from Toulouse to Capdenac, Brive, and Paris, listing stations like Toulouse, Capdenac, Figeac, Le Pournel, Assier, Flaujac, Gramat, Rocamadour, Montvalent, St-Denis-p.-M. ar, Martel, Quatre-Routes, Turenne, Brive, and Paris.

De Cahors à Capdenac

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, listing stations like Cahors, Cabessut, Arcambal, Vers, Saint-Géry, Conduché, Saint-Cirq-la-Popie, St-Martin-Labouval, Calvignac, Cajarc, Montbrun, Toirac, Lamadeleine, and Capdenac.

Aurillac à St-Denis-près-Martel

Table of train schedules between Aurillac and St-Denis-près-Martel, listing stations like Aurillac, La Roquebrou, Siran, Lamativie, Port-de-Gagnac, Bretenoux-Biars, Puybrun, Bétaille, Vayrac, and St-Denis-près-Martel.

St-Denis-près-Martel au Buisson

Table of train schedules between St-Denis-près-Martel and Le Buisson, listing stations like St-Denis-p.-M. d., Martel, Baladou, Le Pigeon, Souillac, Cazouls, Sarlat, and Le Buisson.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

Table of train schedules from Paris to Brive, Capdenac, and Toulouse, listing stations like Paris, Brive, Turenne, Quatre-Routes, St-Denis-p.-M. ar, Martel, Montvalent, Rocamadour, Gramat, Flaujac, Assier, Le Pournel, Figeac, CAPDENAC, and TOULOUSE.

De Capdenac à Cahors

Table of train schedules from Capdenac to Cahors, listing stations like Capdenac, Lamadeleine, Toirac, Montbrun, Cajarc, Calvignac, St-Martin-Labouval, Saint-Cirq-la-Popie, Conduché, Saint-Géry, Vers, Arcambal, Cabessut, and Cahors.